



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,
45770 Saran
02 38 79 00 60
<https://centrevaldeloirebasketball.org>
SIRET : 30995143200041

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU BUREAU DIRECTEUR
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE
23/06/2022

Date / Lieu	23/06/2022 – Siège de la Ligue
Personnes Présentes	BLACHIER Fabrice, BOTTON Michel, DUBOIS Guillaume, GALLAND Emmanuel, MAUXION Philippe, MOREAU Nathalie, SCHMIDT Wilfried, TILLAY Dominique
Personnes Absentes Excusées	DAUDIN Jacques

Ordre du Jour

- I Informations Générales
- II Tour des Commissions
- III Questions Diverses

I Informations Générales

- Caisse de Péréquation Régionale

Dominique TILLAY informe que la Ligue a commis des erreurs dans le remboursement final de la Caisse de Péréquation pour la saison 2022-2023.

Décision : Nous allons prendre contact avec les clubs, reconnaître nos erreurs et apporterons des corrections au cas par cas. UNANIMITE.

Il est également proposé de confier la gestion de cette caisse de péréquation à la même personne (Jean-Marie BOURDIN) de bout en bout de la saison. UNANIMITE.



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,
45770 Saran
02 38 79 00 60
<https://centrevaldeloirebasketball.org>
SIRET : 30995143200041

- **Absences de clubs à l'AG de la Ligue à Châteauroux**

2 Clubs Régionaux, ayant obligation de participer à l'Assemblée Générale de la Ligue CVL, ne se sont pas présentés à l'Assemblée Générale du dimanche 12 juin 2022 à Châteauroux. Ils devront s'acquitter d'une pénalité financière de 300€.

Plusieurs clubs, évoluant en championnat départemental PRM-PRF accessible au Championnat Régional Seniors RF2 et RM3 et ayant obligation de participer à l'Assemblée Générale de la Ligue CVL, ne se sont pas présentés à l'Assemblée Générale du dimanche 12 juin 2022 à Châteauroux. Ils recevront une notification de pénalité financière de 300€. Néanmoins, pour ces clubs départementaux, le Bureau Directeur de la Ligue décide de diminuer cette pénalité de moitié, ils devront régler 150€.

Certains clubs PRM-PRF, ayant obligation de participer à l'Assemblée Générale de la Ligue CVL et devant être représentés par le Président de l'association ou un membre licencié de ce même club, se sont fait représenter par un représentant d'un autre club. Seul le mandat exprès* étant possible et non la procuration*, ils recevront une pénalité financière de 150€, au même titre que les clubs PRM-PRF absents.

Toutes ces décisions sont prises à l'UNANIMITE.

*** MANDAT EXPRÈS**

Donné par le ou la Président(e) d'un club ayant participé à un Championnat Régional ou Fédéral Seniors ou à un championnat départemental qualificatif au championnat régional - à une personne licenciée dans son club pour le représenter

***PROCURATION**

Donnée par le ou la Président-e d'un Club ayant participé aux Championnats Départementaux (Seniors) non qualificatifs pour le championnat régional et/ou à un championnat Jeunes (Régional, Interdépartemental, Départemental) – à un représentant d'un autre Club.

- **Trésorerie**

1) Plusieurs clubs ne sont pas à jour financièrement. Une nouvelle relance va être faite.

A ce sujet, nous nous rapprocherons, à partir de la saison prochaine, des Comités Départementaux. Comme le stipulent les règlements de la FFBB, un club qui n'est pas à jour financièrement, ne peut pas s'engager en Championnat tant qu'il n'a pas réglé ce qu'il doit. Nous avons un rôle de prévention à jouer. Il faut que les Comités et la Ligue soient solidaires à ce sujet.



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,
45770 Saran
02 38 79 00 60
<https://centrevaldeloirebasketball.org>
SIRET : 30995143200041

Décision (à l'Unanimité) : Interdire l'engagement en Championnat aux Clubs qui ne seront pas en règle financièrement. En application des règlements.

2) Une nouvelle formule va être mise en place pour la facturation aux familles des Pôles Espoirs.

II - Tour des Commissions

- **Sportive Seniors** :

Guillaume DUBOIS souhaite évoquer les tournois d'accession, auxquels ont participé les équipes de PRM, en lice pour accéder au Championnat Régional Seniors RM3.

En effet, à la suite des tournois d'accession à la RM3 qui se sont tenus fin mai, la Commission Sportive Régionale s'est aperçue que les Comités Départementaux n'avaient pas tous les mêmes règles de participation.

Afin que cela ne pose pas de problème, à l'avenir, la Commission va se rapprocher des Comités pour que les règles soient identiques pour tout le monde. Surtout dans le cas de « division unique ».

- **IRFBB / Commission Technique** :

Michel BOTTON informe que le DETB va remplacer le CQP à partir de la saison 2022-2023 ; la forme a totalement changé. Cela engendre des modifications dans le Statut du Technicien actuel. Il sera mis à jour en tenant compte des changements.

Il signale qu'il ne sera pas possible que les Automnales 2022 se tiennent à la Maison des Sports de Touraine, comme cela avait pu se faire en octobre 2021. Le groupe de travail a proposé que ces Automnales puissent éventuellement se dérouler dans le Loir-et-Cher ; des pistes sont à l'étude. La date retenue est le samedi 22 octobre 2022.

Michel BOTTON annonce qu'une formation, à destination des néo-dirigeants, aura lieu en septembre à la Ligue (45).

Dates à retenir :

TIC : 14 Janvier 2023 à Bourges
CIC : 21-23 et 23-25 Février 2023 à Bourges
TIS : 27-29 Mai 2023 à Châteauroux ?



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,
45770 Saran
02 38 79 00 60
<https://centrevaldeloirebasketball.org>
SIRET : 30995143200041

Sanction Financière / Statut de l'Entraîneur

L'ES Oésienne bénéficiait d'une dérogation dans l'attente de la validation de la formation « Brevet Fédéral » d'un de ses cadres techniques. Cette personne ayant échoué, le Bureau Directeur décide, à l'UNANIMITE, d'appliquer la sanction prévue initialement (Pénalité de 20 Euros par rencontre en défaut).

– Commission Régionale des Officiels :

Fabrice BLACHIER annonce les sessions de formation de début de saison :

- OTM : Premier week-end de Septembre à Orléans (Tournoi en support)
- Arbitres : Deuxième week-end de Septembre à Blois (Tournoi en support)
- Les autres formations seront intégrées plus tard au calendrier.

Le recrutement annoncé des CTA (Conseillers Techniques Arbitres) se déroulera comme suit : Candidats proposés par les Comités Départementaux + Décision par la Ligue (avec avis des personnes compétentes).

III - Questions diverses

1) Assemblée Générale / Festibasket :

Emmanuel Galland annonce qu'il envisage de préciser les conditions financières de l'organisation (Frais d'hôtellerie, frais de restauration, ...)

De gros retards ont été constatés dans certaines salles lors du Festibasket. Apparemment dus à la gestion de l'e-marque. Problème à résoudre pour 2023.

2) Commission Solidarité

Une Commission Solidarité va être créée pour aider les clubs, familles ... en difficulté.

La séance est levée à 21h00.

M. Dominique TILLAY
Président de la Ligue du Centre-Val de Loire
de Basket-Ball

Wilfried SCHMIDT,
Secrétaire Général de la Ligue du Centre-Val
de Loire de Basketball